



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 mars 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 03 17-18- SCOLAIRE- Subvention exceptionnelle-  
Association des familles du Chardonnet

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 01/03/2025
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>25</b>	Affichage de la convocation : 05/03/2025
Pouvoirs :	<b>7</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 20/03/2025
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à la délibération n° 2), Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne Lanson Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane Gillet. M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des familles du chardonnet a sollicité la commune pour l'obtention d'une aide exceptionnelle pour l'organisation du cross solidaire du printemps.

Les enfants courent par équipe mixte entre école et l'IME.

Chaque tour permet de collecter 1€ reverser à une association (Handichiens, France Nature Environnement....). En 2024 deux associations ont reçu un don : Les Abeilles du Jardin et France Nature Environnement qui avaient fait une intervention au sein des activités de la classe.

L'estimation est de 300 tours environ soit un don estimé à 300,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**DÉCIDE** d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 300€

**DIT QUE** cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

21.03.2025

et de la publication en mairie le

21.03.2025

La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

